



Compte rendu de la période d'information publique du 27 septembre au 27 octobre 2023

Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminées à Saint-Ambroise

Initiateur du projet : RSI Environnement



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

La période d'information publique concernant le *Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise* a pris fin le 27 octobre 2023. Conformément au mandat qui lui a été confié le 1^{er} septembre 2023 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Situé à Saint-Ambroise aux limites du territoire de la Ville de Saguenay dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, le projet de l'initiateur RSI Environnement vise à éliminer des matières dangereuses normalement destinées à l'enfouissement.

Le projet en deux volets prévoit d'abord d'augmenter et de diversifier l'approvisionnement en matières résiduelles dans une perspective de valorisation. Afin d'accueillir ces nouvelles matières, RSI Environnement ferait l'ajout d'un bâtiment d'entreposage localisé entre les bâtiments existants.

Dans un deuxième temps, RSI Environnement souhaiterait installer une deuxième unité thermique pour le traitement de ces nouveaux intrants. Cette nouvelle installation pourrait traiter, à pleine capacité, 31 200 tonnes métriques annuellement, en comparaison aux 100 000 tonnes métriques autorisées annuellement. Cet ajout permettrait d'optimiser le traitement thermique de certaines matières ainsi que la quantité de matières traitées. Un récupérateur d'énergie serait également mis en place afin de valoriser l'énergie à des fins industrielles.

Les travaux devraient être d'une durée de deux à trois mois.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information, des conversations téléphoniques, des lettres et des messages électroniques adressés au BAPE, ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

- ▶ La capacité actuelle de production
- ▶ Le procédé d'autocombustion
- ▶ Les sources d'énergie
- ▶ La provenance de la technologie à être utilisée
- ▶ L'endroit où sont analysés les échantillons
- ▶ L'émission des gaz à effets de serre (GES)

- ▶ L'analyse de la qualité de l'air
- ▶ La post-combustion
- ▶ Le bruit
- ▶ Les matières résiduelles non dangereuses
- ▶ L'utilisation de l'eau dans le procédé
- ▶ L'échantillonnage des gaz et leur mode d'accréditation
- ▶ Les crédits carbone
- ▶ Le brûlage des vêtements
- ▶ Les démarrages et les arrêts des installations de traitement thermique
- ▶ Le suivi du ministère une fois le projet réalisé
- ▶ Les avantages pour la municipalité

RSI Environnement a également répondu à deux questions auxquelles il ne pouvait pas répondre lors de la séance publique d'information, en plus de fournir des compléments d'information sur son projet. Pour prendre connaissance de ces informations, vous pouvez consulter la [lettre de réponse de l'initiateur](#).

Visionner la séance publique d'information pour prendre connaissance des échanges entre les citoyens et RSI Environnement sur les sujets mentionnés ci-haut : bit.ly/3Mhhcix

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, la communauté innue de Mashteuiatsh, riveraine du Lac-Saint-Jean, était susceptible d'être touchée par le projet.

Une discussion avec le chargé de projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a permis de confirmer qu'aucun impact sur les droits ancestraux ou issus de traités et aux intérêts autochtones n'était envisagé puisque le projet est prévu sur le même site que celui déjà exploité.

Toutefois, afin de permettre à la communauté de Mashteuiatsh d'être informée de la progression du dossier, et du début de la période d'information publique sur le projet de RSI Environnement, un échange téléphonique a eu lieu avec une représentante de l'unité administrative *Droits et Protection du territoire* de la communauté. De plus, un courriel a été acheminé à cette représentante ainsi qu'à l'unité afin de leur transmettre le communiqué d'annonce de la période d'information publique regroupant notamment les coordonnées pour consulter la documentation ainsi que le moment et le lieu de la séance publique d'information sur le projet.

Les activités d'information et de communication

La séance publique d'information

Date	Mercredi 18 octobre 2023
Lieu	Centre socio-culturel de Saint-Ambroise 156, rue Gaudreault, Saint-Ambroise
BAPE : Animation	Alexandre Tanguay
BAPE : Modérateur et Modératrice	Alexandre Tanguay Shirley Bishop
Initiateur du projet	RSI Environnement
Assistance en salle	22 personnes
Assistance en ligne	33 personnes
Durée	1 h 15
Nombre de questions posées	12 questions

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

- Un premier [communiqué de presse](#) a été publié le 27 septembre 2023 afin d'annoncer le début de la période d'information publique, la date, le lieu et l'objectif de la séance publique d'information, ainsi que le centre de consultation ouvert dans le cadre de ce dossier. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 18 octobre 2023, date de la séance publique d'information.
- Un deuxième [communiqué de presse](#) a été publié le 27 septembre 2023 afin de convier les membres des médias à un breffage le 4 octobre 2023. Lors de sa présentation, le BAPE a abordé, entre autres, [sa mission](#), [ses rôles](#) et [l'implication des citoyennes et citoyens](#) lors d'une période d'information publique sur un projet. Un rappel de ce communiqué fut diffusé le 3 octobre 2023 en matinée.

Le site Web

Le communiqué de presse annonçant la période d'information publique a été déposé sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un [hyperlien](#) menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes [Facebook](#), [X \(anciennement Twitter\)](#) et [LinkedIn](#) pour informer la population.

Facebook – 6050 abonnés – 6 publications et 2 diffusions

- Le BAPE a rejoint 701 personnes en moyenne par publication;

X – 3614 abonnés – 3 publications

- L'organisme a rejoint 95 personnes en moyenne pour chacune de ses 3 publications.

LinkedIn – 1131 abonnés – 4 publications

- L'organisme a rejoint 240 personnes avec ses 4 publications.

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 198 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés des démarches du BAPE par courriel et par le relais des communiqués de presse notamment.

Relais d'information

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information.

Dans le cadre du projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise, le BAPE a demandé à trois municipalités de transmettre des informations sur leurs différentes plateformes. Ainsi, la Ville de Saguenay, les municipalités de Saint-Ambroise et de Saint-Charles-de-Bourget ont relayé de l'information sur leurs médias sociaux et sur leur site Web.

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet en format papier ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi qu'au centre de consultation suivant :

Centre de consultation	Adresse
Hôtel de ville de Saint-Ambroise	330, rue Gagnon, Saint-Ambroise

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	Quotidien
Samedi 23 septembre 2023	Le Progrès

Relations avec les médias

Les relations de presse

Le BAPE a tenu un [breffage médias](#) le 4 octobre 2023 à 10 h 30. À la suite de sa diffusion en direct, le breffage a été rendu disponible pour un visionnement en différé sur la page Facebook du BAPE et sur son site Web. Au total, 18 personnes l'ont consulté pendant la durée de la période d'information publique.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 27 septembre 2023, six articles ont été publiés dans des quotidiens, hebdomadaires et sur des sites d'informations. Ces articles ont abordé notamment le début de la période d'information publique, un résumé du projet de RSI Environnement, les modalités de la séance publique d'information sur le projet ainsi que les détails entourant le BAPE, notamment la marche à suivre et la date limite pour faire une demande d'examen public sur le projet.

Québec, le 8 novembre 2023



Alexandre Tanguay, conseiller en communication et chargé du dossier